



DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Droits et paiement de base (DPB)- PARIS-

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIFS :

Module de formation spécifique **qui concerne la gestion des droits et paiement de base (DPB) et autres paiements découplés.**

PUBLIC CONCERNE :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun + un module aides surfaciques
- avoir une habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

CONTENU PROPOSE :

- Présentation du dispositif DPB (passage DPU/DPB, différentes composantes des paiements découplés – paiement JA, paiement vert, paiement redistributif).
- Rappels des notions agriculteurs actifs (articles 4 et 9 du règlement, associé de GAEC non actif, liste négative)
- IT (dotation réserve et clauses de transferts), modes opératoires, portefeuille, notifications aux exploitants.
- Côté réglementation : formulaires, FI, PJ, transfert, réserve, alertes
- Exercices pratiques, point sur veille, échanges

INTERVENANTS :

Formateurs du MAA

DATES :

Du 25 au 27 novembre 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

25 octobre 2019

DURÉE :

2,5 jours

LIEU :

PARIS

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

MAXIMUM :

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Bruno GELIN

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Martine FLUET

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

302,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères 176686

NUMÉRO EPICEA :